

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel Interrégional FEDER Loire 2014-2020
Version	2019.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	4
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	4
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	7
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	7
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	9
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 5b	9
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6c	11
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6d	13
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3	16
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	17
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	18
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	20
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	20
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	21
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	22
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif	23
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	23
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	24
6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	30
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS	33
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	34
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	35
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	37
10.1. Grands projets	37
10.2. Plans d'action communs.....	40
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	43
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	43
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	43
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	43
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	43

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	43
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	44
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	44
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	46
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	47
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	48
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	48
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	48
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	48
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	48
<i>ATLSBS</i>	50
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	52
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	52
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	53
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	54
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	55
Documents.....	56
Résultats de la dernière validation	57

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Principales tendances de programmation

Suite à son approbation le 12 novembre 2014 par la Commission Européenne, le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire termine sa 5ème année de programmation au 31 décembre 2019.

Les différents Comités de programmation ont permis l'attribution d'un cofinancement sur **341 opérations, pour un montant cumulé de FEDER de 27,50 M€ (sur un coût total éligible d'opération de 87.85 M€).**

C'est donc près de 83,4 % de la maquette du POI FEDER Bassin de la Loire qui a été programmée au 31/12/2019.

Les opérations programmées ont été sélectionnées conformément aux critères et modalités de sélection validés en Comité de Suivi et précisés dans le DOMO, par Appels à projets, Appels à propositions ou « au fil de l'eau ».

La programmation 2019 a été poursuivie de façon dynamique mais contrastée entre les axes.

Ainsi, pour sur l'Axe 1 relatif à la prévention des inondations, le nombre de projets programmés s'est accru de 17 nouvelles opérations pour 634 833 euros de crédits FEDER supplémentaires permettant de consommer la maquette à hauteur de 55,5 %.

Les engagements ont été particulièrement dynamique sur l'axe 2 du programme sur lequel 49 projets supplémentaires ont été programmés pour plus de 3 M€ de FEDER portant le taux d'engagement à 91,48 % et cela principalement sur l'OS portant sur la biodiversité et la protection des milieux naturels et des espèces. Les appels à projets lancés sur ces thématiques et sur lesquels les opérateurs se sont particulièrement mobilisés ainsi que le financement d'opération à fort impact sur le bassin (arasement du barrage de POUTES sur la Loire) démontrent l'importance de ces enjeux pour les partenaires du programme.

Gouvernance du programme

1 Comité de suivi a eu lieu en 2019. Il a permis d'examiner et d'adopter :

- le Rapport Annuel de Mise en Œuvre au 31/12/2018
- le cahier des charges de l'AAP Migrateurs 2020-2022

Par ailleurs, 8 Comités de programmation ont été présentés en consultations écrites au cours de l'année.

Animation / Communication

La communication poursuit son déploiement.

Les actions conduites ont été les suivantes :

- Recensement de projets et mise en valeur sur le site de la Commission européenne et Europe O Centre
- Campagne de communication à l'occasion des élections européennes : insertions presse et création de sets de table avec promotion de quelques projets
- Réalisation de vidéos / témoignages ex projet
- Publi information : Présence d'un 4 pages dans les magazines La Rep'Entreprendre, Le Berry Entreprendre ainsi que dans le tabloïde CAPECO de la Nouvelle République pour les départements de l'Indre, de l'Indre et Loire et du Loir et Cher.

Suivi et Evaluation

La mise en œuvre du plan d'évaluation a été poursuivie avec le lancement de plusieurs missions. L'ensemble des actions mises en œuvre sont décrites dans la partie 4 du présent rapport.

Gestion du Programme Opérationnel

Elle a été principalement marquée par deux temps forts :

Sur le volet opérationnel, il convient de noter le travail de revue de projet conduit sur le volet inondation du programme (axe 1) par le service instruction en liaison étroite avec les services de l'Etat responsables de cette thématique auprès des 14 territoires ayant conclu un PAPI. Cette revue de projet a permis de repérer de nombreuses opérations potentiellement éligibles permettant de projeter la consommation de la maquette FEDER dédiée. Sur l'axe 2, le Service instructeur a été particulièrement mobilisé autour des 4 appels à projets lancés qui ont générés une très forte activité d'instruction et de conventionnement portant à des niveaux très importants la programmation, particulièrement sur l'OS 3.

Sur la partie portant propre de la gestion du programme, L'année 2019 a vu la mise en œuvre des plans d'actions visant à sécuriser et simplifier la gestion des crédits :

Les possibilités de simplification ouverte par le règlement omnibus d'aout 2018 ont été mise en œuvre

en 2019 avec notamment l'élargissement de l'application des OCS sur les dossiers FEDER permettant ainsi de programmer les dossiers avec le nouveau taux forfaitaire de 40 % (permettant de forfaitiser tous les coûts du projet hors dépenses de personnel dans la limite de 40% des dépenses directes de personnel).

En termes d'appui aux porteurs de projets, l'Autorité de Gestion a mis en place une nouvelle convention attributive de subvention FEDER pour d'une part assouplir et simplifier la mise en œuvre des opérations (élargissement des possibilités d'avenants, création d'un dispositif d'avance le cas échéant) et d'autre part tenir compte des résultats des audits et des contrôles pour sécuriser davantage la gestion. A cela s'ajoute une refonte des outils et support de gestion pour les bénéficiaires des crédits un nouveau guide du porteur actualisé et des supports de gestion plus adaptés et simple d'usages pour les bénéficiaires et l'autorité de gestion.

Des réunions avec les bénéficiaires (notamment les plus en difficultés) du programme sur l'ensemble des axes se sont également déroulées pour accompagner davantage ceux-ci et présenter ces nouveaux dispositifs de simplification et de gestion afin d'en assurer une diffusion plus efficace et interactive.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation	<p>Au 31/12/2019, 55 opérations ont été programmées pour 3,91 M€ de FEDER, soit 55,59.% de la maquette. Les opérations supplémentaires programmées en 2019 ont généré 0,63M€ de FEDER engagés, par rapport à fin 2018. Cette progression s'est appuyée sur les seules actions 1 et 2. Les crédits engagés visent à soutenir des actions d'information et de communication mais aussi les projets d'animation, de soutien à la recherche et ou d'étude déployées par les établissement public à l'échelle du bassin de la Loire et de la Vienne en direction des collectivités et des différents acteurs (économique, culturels etc...) sur les problématiques posés par le risque des inondations et de sa prévention. .</p> <p>En outre, la conclusion de 15 SLGRI sur la bassin ainsi que la validation des différents PAPI ouvrent la possibilité aux territoires couverts par ces stratégies de construire dès à présent leur plans d'action dont une part est éligible aux financements du programme. Aussi, l'Autorité de Gestion a réalisé en 2019 un recensement des projets potentiels au sein des territoire éligibles. Ce travail conduit en lien avec les services de l'Etat plus particulièrement en charge du risque inondation a permis de repérer fin 2019 61 projets mobilisant potentiellement 6,53 M€ de FEDER permettant d'envisager la programmation des crédits non consommés de la maquette ainsi que leur paiement d'ici la fin du programme sur cet axe 1.</p>
2	Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel	<p>La programmation de l'Axe 2 reste très dynamique. Au 31/12/2019, 285 opérations ont été programmées, pour un montant FEDER de 22,8 M€, soit 91,48 % de la maquette.</p> <p>Les engagements sur l'OS 3 portant sur la restauration des fonctionnalités des écosystèmes ligériens ont été les plus soutenus puisque 45 nouveaux projets ont été programmés pour près de 2,87 M€ de FEDER supplémentaires portant le niveau de programmation de l'OS à près de 95 % des crédits de la maquette. Dans ce cadre les services instructeurs ont lancé et instruits en coopération avec les partenaires et financeurs du programme - AELB, Etat principalement - les dossiers de 4 appels à projets sur les thématiques de la recherche sur les poissons migrateurs, l'appui aux réseaux d'acteurs, les continuités écologiques et sédimentaires et enfin la préservation et la reconquête des zones humides. Le succès de ces appels à projets sur lesquels l'ensemble des crédits prévues ont été programmés montrent l'intérêt constant des partenaires et opérateurs du programme sur ces thématiques et la persistance des enjeux de protection du milieu et des espèces du bassin ligérien. En outre, il convient de noter le financement par le FEDER du très important projet arasement du barrage de Poutès ouvrage prioritaire inscrit dans le PLAGEPOMI. L'enjeu de fin de programme consiste</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		d'une part à optimiser la consommation des crédits restants ainsi que des reliquats pour financer les opérations potentiels importantes en 2020/2021 (étude sur les poissons migrateurs amphihalins, continuité écologique prioritairement).
3	Animer et gérer le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire	<p>Concernant l'axe 3, 1 projet a été programmé début 2018, ces projets s'élèvent à 0.78M€ de FEDER, soit 77.9% de la maquette financière de l'axe.</p> <p>La revue de projets des actions à cofinancer par l'assistance technique FEDER Loire permet de conclure à une consommation totale de la maquette.</p> <p>Les actions financées sont notamment constituées des évaluations menées dans le cadre du FEDER Loire (Mise en oeuvre, espèces exotiques envahissantes), du système d'information décisionnel permettant un pilotage fin de la programmation et de la certification des opérations, des actions de formations suivies par le personnel en charge de la gestion du FEDER (Systèmes d'informations, contrôle de service fait...), ainsi que de l'externalisation d'une partie des Contrôles de Service Fait à un prestataire et des audits d'opération CICC à un autre prestataire, et des actions de communication engagées.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	En transition	10,58			8,82			
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	En transition	10,58			8,82			
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	Plus développées	7,42			6,18			
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	Plus développées	7,42			6,18			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	8,82			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	8,82			5,88	0,00		2,35		
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	6,18			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	6,18			4,12			1,65		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00			0,00		
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	1 - Réduire la vulnérabilité des populations et des activités des territoires particulièrement exposés au risque d'inondation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	%	En transition	16,00	2014	8,00			Cet indicateur ne peut être récolté tous les ans
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	%	Plus développées	16,00	2014	8,00			Cet indicateur ne peut être récolté tous les ans

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	10,10				7,00		8,00	
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	10,10				7,00		8,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	8,00	
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	8,00	

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	En transition	93,50			34,27			
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	En transition	93,50			130,06			
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	Plus développées	65,50			24,02			
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	Plus développées	65,50			91,13			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	34,27			21,30			4,11		
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	81,55			76,38			70,50		
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	24,02			14,90			2,89		
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	57,14			53,51			49,39		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	4,11			0,00		
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	29,99			0,00		
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	2,89			0,00		
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	21,01			0,00		

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	2 - Augmenter les retombées économiques à travers de nouveaux produits touristiques et culturels

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien	Nombre de nuitées	En transition	14 322 621,10	2013	14 980 180,80			Compte tenu du travail conséquent de recueil des données, cet indicateur n'est actualisé qu'à des intervalles de temps longues
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien	Nombre de nuitées	Plus développées	10 035 577,90	2013	10 496 317,20			Compte tenu du travail conséquent de recueil des données, cet indicateur n'est actualisé qu'à des intervalles de temps longues

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien							14 322 621,00	
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien							10 035 578,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien	14 322 621,00	
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien	10 035 578,00	

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	182,90			163,35			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	182,90			338,49			
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	128,10			114,46			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	128,10			237,18			
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	En transition	47,63			19,99			
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	En transition	47,63			40,57			
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	Plus développées	33,37			14,01			
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	Plus développées	33,37			28,43			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	97,91			2,56			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	220,45			203,05			176,55		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	68,60			1,79			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	154,46			142,28			123,71		
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	17,64			9,41			2,35		
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	38,81			37,00			22,34		
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	12,36			6,59			1,65		
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	27,19			25,96			15,66		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	102,72			0,00		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	71,97			0,00		
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	0,00			0,00		
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	13,52			0,00		
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	0,00			0,00		
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	9,48			0,00		

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	3 - Restaurer la fonctionnalité des écosystèmes du bassin ligérien

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	km	En transition	0,00	2014	52,90			Compte tenu du travail conséquent de recueil des données, cet indicateur n'est actualisé qu'à des intervalles de temps longues
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	km	Plus développées	0,00	2014	37,10			Compte tenu du travail conséquent de recueil des données, cet indicateur n'est actualisé qu'à des intervalles de temps longues

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs			0,00		0,00		0,00	
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs			0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	0,00	
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	0,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3

Axe prioritaire	3 - Animer et gérer le Programme Opérationne Interrégional FEDER Bassin de la Loire
-----------------	---

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	Nombre		8,00			0,00			
S	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	Nombre		8,00			6,00			
F	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	Nombre		12,00			0,00			
S	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	Nombre		12,00			8,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	6,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	8,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
------------	---

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2019 Cumul - hommes	2019 Cumul - femmes	2019 Total annuel	2019 Total annuel - hommes	2019 Total annuel - femmes
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	En transition	1 558 256,37					
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	Plus développées	1 091 839,49					
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	En transition	8,82					
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	Plus développées	6,18					
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	En transition	8,82					
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	Plus développées	6,18					
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	163,35					
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	114,46					
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	En transition	9 287 363,09					
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	Plus développées	6 507 472,09					
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	En transition	34,27					
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	En transition	19,99					
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	Plus développées	24,02					
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	Plus développées	14,01					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	Observations
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	En transition	1 195 114,22	220 775,18	0,00	
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	Plus développées	837 392,95	154 692,82	0,00	
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	En transition	8,82	5,88	2,35	
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	Plus développées	6,18	4,12	1,65	
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	97,91	2,56	0,00	
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	68,60	1,79	0,00	
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	En transition	7 714 785,43	2 422 621,96	301 548,60	
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	Plus développées	5 405 597,95	1 697 483,41	201 032,40	
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	En transition	34,27	21,30	4,20	
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	En transition	17,64	9,41	2,35	
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	Plus développées	24,02	14,92	2,90	
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	Plus développées	12,36	6,59	1,65	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	En transition	0,00	0,00
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	En transition	0,00	0,00
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	En transition	0,00	0,00
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	0,00	0,00
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	En transition	0,00	0,00
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	En transition	0,00	0,00
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	En transition	0,00	0,00
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	Plus développées	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	Plus développées	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	En transition	1 352 400,00			8 290 800,00		
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	Plus développées	947 600,00			5 809 200,00		
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	En transition	8,23			10,58		
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	Plus développées	5,77			7,42		
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	En transition	0			10,58		
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	Plus développées	0			7,42		
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	105,84			182,90		
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	74,16			128,10		
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	En transition	7 337 872,5			29 341 200,00		
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	Plus développées	5 141 502,5			20 558 800,00		
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	En transition	31,2			93,50		
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	En transition	18,23			47,63		
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	Plus développées	21,8			65,50		
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	Plus développées	12,77			33,37		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	En transition	Total	8 290 800,00	50,00%	6 186 349,50	74,62%	5 976 214,57	2 595 305,33	31,30%	32
1	FEDER	Plus développées	Total	5 809 200,00	50,00%	4 334 653,05	74,62%	4 187 415,64	1 818 479,25	31,30%	23
2	FEDER	En transition	Total	29 341 200,00	50,00%	44 543 299,28	151,81%	41 872 472,34	21 413 776,04	72,98%	168
2	FEDER	Plus développées	Total	20 558 800,00	50,00%	31 210 611,07	151,81%	29 339 215,30	15 004 210,42	72,98%	117
3	FEDER	En transition	Total	1 176 000,00	50,00%	930 182,26	79,10%	930 182,26	751 242,86	63,88%	1
3	FEDER	Plus développées	Total	824 000,00	50,00%	651 760,36	79,10%	651 760,36	526 381,05	63,88%	0
Total	FEDER	En transition		38 808 000,00	50,00%	51 659 831,04	133,12%	48 778 869,17	24 760 324,23	63,80%	201
Total	FEDER	Plus développées		27 192 000,00	50,00%	36 197 024,48	133,12%	34 178 391,30	17 349 070,72	63,80%	140
Total général				66 000 000,00	50,00%	87 856 855,52	133,12%	82 957 260,47	42 109 394,95	63,80%	341

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	087	01	07	05	05		18	FR24	351 464,69	351 464,69	351 197,30	2
1	FEDER	En transition	087	01	07	05	05		22	FR24	5 834 884,81	5 624 749,88	2 244 108,03	30
1	FEDER	Plus développées	087	01	07	05	05		18	FR24	246 264,37	246 264,37	246 077,02	1
1	FEDER	Plus développées	087	01	07	05	05		22	FR24	4 088 388,68	3 941 151,27	1 572 402,23	22
2	FEDER	En transition	085	01	07	05	06		22	FR24	29 379 517,79	26 997 688,32	14 495 052,35	142
2	FEDER	En transition	090	01	07	05	06		15	FR24	10 369 969,38	10 369 969,38	5 194 513,08	7
2	FEDER	En transition	091	01	07	05	06		15	FR24	4 793 812,11	4 504 814,64	1 724 210,61	19
2	FEDER	Plus développées	085	01	07	05	06		22	FR24	20 585 648,52	18 916 747,59	10 156 397,23	98
2	FEDER	Plus développées	090	01	07	05	06		15	FR24	7 266 032,97	7 266 032,97	3 639 692,83	5
2	FEDER	Plus développées	091	01	07	05	06		15	FR24	3 358 929,58	3 156 434,74	1 208 120,36	14
3	FEDER	En transition	121	01	07	05			18	FR24	930 182,26	930 182,26	751 242,86	1
3	FEDER	Plus développées	121	01	07	05			18	FR24	651 760,36	651 760,36	526 381,05	0

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Évaluation de mise en œuvre et thématiques transverses des PO en Région Centre-Val de Loire

Ce travail a été réalisé par un bureau d'étude missionné dans l'exercice de notre accord cadre.

Objectifs de l'évaluation

Après près de **4 ans de mise en œuvre**, la Région Centre-Val de Loire a souhaité disposer d'éléments d'information sur ses modalités de gestion et de mise en œuvre des programmes pour davantage optimiser la gestion et l'utilisation des fonds ainsi que des éléments de compréhension sur les conditions dans lesquelles les réalisations et les résultats sont ou seront obtenus. Il apparaît que la robustesse de la définition des modalités de mise en œuvre et le respect de celles-ci ont un fort impact sur les effets que produit un programme, la qualité de l'assistance technique impactant l'atteinte des objectifs thématiques du programme et des priorités transversales communautaires.

La présente évaluation a ainsi permis aux autorités des programmes de s'interroger en particulier sur les points suivants :

- **l'efficacité des modalités de gestion et de contrôle et le renforcement des capacités** de l'autorité de gestion comme des porteurs de projets ;
- des **thématiques transverses** telles que la gouvernance et la mobilisation du partenariat, les actions de publicité et de communication, les principes dits horizontaux (égalité, développement durable).

L'évaluation a tenu compte des spécificités des différents programmes ;

- PO FEDER/FSE, qui vise des types de bénéficiaires assez différents (avec donc des modalités d'animation, de sélection, de suivi etc. à adapter) et une organisation des axes qui varie ;
- le POI Bassin de la Loire, dont l'aire géographique dépasse le périmètre régional, posant la question d'une gouvernance multi-acteurs plus étendue qu'un programme régional et de l'adaptation des mesures de mise en œuvre à cette particularité ;
- le PDR, pour lequel a été particulièrement pris en compte le rôle d'animation et de mise en réseau des acteurs ruraux.

La prise en compte de ces spécificités n'a cependant pas occulté la logique interfonds que l'évaluation a également prise en compte, en particulier la coordination dans la mise en œuvre des programmes.

L'exercice évaluatif a eu pour objectif de permettre aux acteurs de la mise en œuvre et aux décideurs d'ajuster au besoin les programmes et de revoir certaines modalités de leur organisation pour *in fine*

assurer l'efficacité et l'efficacité de la programmation **2014-2020**, mais aussi de mieux appréhender l'arrivée de la nouvelle programmation **post-2020**.

Méthode de l'évaluation

La présente évaluation répond à une série de questions évaluatives qui ont été déterminées par l'autorité de gestion sur la mise en œuvre et diverses thématiques transverses. L'équipe d'évaluateurs a été encadrée par un comité technique (COTECH) et un comité de pilotage (COPIL) tout au long de la mission.

Elle a été conduite selon les étapes suivantes :

L'évaluation s'est basée sur une **analyse documentaire et de données**, et sur la mobilisation des parties prenantes aux trois programmes. Ainsi environ **400 acteurs** ont participé à l'évaluation, par différents moyens

- 26 entretiens auprès d'acteurs de la Région, de l'Etat et de quelques partenaires
- 4 enquêtes en ligne, qui ont permis de recueillir l'avis évaluatif d'un grand nombre d'acteurs – agents en charge de la mise en œuvre des programmes, partenaires des programmes, bénéficiaires, usagers du Réseau Oxygène
- 4 ateliers participatifs, qui ont permis de discuter les constats et préparer les recommandations sur différentes thématiques – communication, partenariat et animation de la gouvernance FEDER-FSE, accompagnement des porteurs FEDER, accompagnement des porteurs FEADER

Trois benchmarks ont permis d'ouvrir l'étude à l'expérience d'autres territoires (PO FEDER/FSE Bretagne, PO FEDER/FSE Pays de la Loire, POI Rhône-Saône).

L'évaluation a fait l'objet d'un rapport final, présentant des **recommandations** pour la période 2014-2020 (parfois déjà amorcées) ainsi que pour le post-2020.

Quelques recommandations ont été regroupées sous quatre aspects à retrouver ci-dessous.

Principaux constats

1. Modalités de gestion et de contrôle dans le cadre de la mise en œuvre des programmes

- Le bon taux d'avancement des programmes démontre l'efficacité de la Région.
- Des mesures ont été initiées en 2018 et 2019 pour réduire les délais de paiement et le stock de demandes de paiement et optimiser la programmation.
- Les bénéficiaires ressentent une charge administrative importante, avec plus de difficultés pour les « petits » porteurs de projets ou ceux à multiples financeurs qui a nécessité davantage d'accompagnement en 2019 pour les porteurs en difficultés.

1. Publicité/communication

- La mise en œuvre de la stratégie de communication répond aux exigences réglementaires.
- Les bénéficiaires et partenaires sont satisfaits des informations obtenues.
- La Région organise chaque année le Joli mois de l'Europe avec de nombreuses manifestations.
- La Région réalise également des fiches projets exemplaires des différents programmes.
- Le maquettage des programmes et autres documents obligatoires est didactique.
- Le site internet est reconnu comme d'intérêt, mais pourrait être actualisé plus fréquemment.
- Plusieurs vidéos de projets sont réalisées et diffusées sur Youtube mais avec peu d'impact.
- Le recours aux réseaux sociaux pour diffuser les productions des programmes est insuffisant.

1. Partenariat/gouvernance

- Les partenaires sont satisfaits de leur association à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et sont considérés comme pertinents.
- Il existe des consultations écrites des partenaires fréquentes et facilitatrices, mais qui atténuent la dynamique du partenariat. Les réunions des comités de suivi et de programmation pourraient être un peu plus dynamisées pour favoriser les échanges et l'implication du plus grand nombre de partenaires.
- Certains partenaires sont moins présents dans le suivi du POI du fait du très vaste périmètre territorial couvert et du fait de réorganisations territoriales (fusion de Régions, loi GEMAPI...)

Exemples de recommandations

1. Modalités de gestion et de contrôle dans le cadre de la mise en œuvre des programmes

- Limitation autant que faire se peut du nombre de cofinancements par projet
- Animation ciblée et accompagnement renforcé sur les axes moins avancés, les porteurs moins expérimentés/en difficultés, les partenaires en tant que cofinanceurs et accompagnateurs des porteurs de projet

1. Publicité/communication

- Utilisation accrue des nouveaux médias

1. Partenariat/gouvernance

- Renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets par des relais d'information, en les outillant par exemple avec un guide spécifique

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
Evaluation interfonds de mise en oeuvre et thématiques transverses	FEDER	3	2019	1	2020	Procédure	05 06	<p>Cette évaluation avait pour objet la réalisation d'une évaluation de mise en oeuvre et thématiques transverses (communication, modalités de gestion, partenariat/gouvernance ...) de la programmation 2014-2020 dont la région Centre-Val de Loire est Autorité de gestion et plus particulièrement pour le :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PO FEDER-FSE Centre Val de Loire 2014-2020 (PO FEDER FSE), - POI FEDER Interrégional Bassin de la Loire 2014-2020 (POI Loire), - PDR FEADER Centre-Val de Loire 2014-2020 (PDR FEADER). 	<p>Principaux constats</p> <p>1. Modalités de gestion et de contrôle dans le cadre de la mise en oeuvre des programmes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le bon taux d'avancement des programmes démontre l'efficacité de la Région. • Des mesures ont été initiées en 2018 et 2019 pour réduire les délais de paiement et le stock de demandes de paiement et optimiser la programmation. • Charge sur les RH et des tâches multiples sont à venir (instruction des dossiers POI axe 1 inondations). • Les bénéficiaires ressentent une charge administrative, avec plus de difficultés pour les « petits » porteurs de projets ou ceux à multiples financeurs. <p>1. Publicité/communication</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en oeuvre de la stratégie de communication répond aux exigences réglementaires. • Les bénéficiaires et partenaires sont satisfaits des informations obtenues. • La Région organise chaque année le Joli mois de l'Europe avec de nombreuses manifestations. • Le site internet est reconnu comme d'intérêt, mais pourrait être actualisé

										<p>plus fréquemment.</p> <p>1. Partenariat/gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les partenaires sont satisfaits de leur association à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et sont considérés comme pertinents. • Certains d'entre eux, comme la Chambre d'Agriculture, sont cités par les bénéficiaires comme de bons relais d'information, mais les partenaires pourraient être impliqués encore davantage. • Certains partenaires sont moins présents dans le suivi du POI du fait du très vaste périmètre territorial couvert et du fait de réorganisations territoriales (fusion de Régions, loi GEMAPI...)
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Les efforts conduits par l'Autorité de gestion en termes de mise en œuvre du programme ont notamment permis en 2019 :

- De poursuivre la très bonne dynamique de programmation et de réalisation du programme même si les dynamiques sont hétérogènes entre les axes 1 et 2.
- D'éviter à nouveau le dégageant d'office et d'atteindre les objectifs du cadre de performance.
- De conduire via l'évaluation de mise en œuvre un travail d'analyse approfondi, de la réalisation du programme ainsi que de production de recommandations pour améliorer son efficacité.
- De bénéficier d'un taux d'erreur largement inférieur à 2% témoignant de la bonne gestion du programme par l'autorité au regard de ce seuil fixé par la réglementation européenne.

En matière de mise en œuvre des objectifs spécifiques du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire, la problématique du retard des engagements sur l'axe 1 du programme a été particulièrement ciblée par l'Autorité de gestion. En lien étroit avec les services de l'Etat en charge de la thématique inondation, un recensement des projets potentiels a pu être réalisée en 2019 en raison principalement de la mise en œuvre opérationnelle des Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) dans de nombreux territoires du bassin. Il a notamment conduit à relever près de 61 projets potentiels pouvant mobiliser près de 6,4 M€ de FEDER. Cette situation pouvant entraîner des tensions sur la maquette financière a conduit le partenariat à engager un travail de priorisation des opérations à retenir au cofinancement FEDER. Dans ce cadre ont été priorisées les actions territoriales conduites dans les PAPI, les autres opérations pouvant être financées par la mobilisation des reliquats de crédits ou des modifications de maquettes financières générées par des sous réalisations constatées sur les autres axes et actions du programme.

Pour optimiser davantage la gestion des crédits européens et alléger la charge administrative qui pèse sur les bénéficiaires, l'autorité de gestion s'est donnée comme priorité d'accompagner davantage les porteurs de projets, de traiter le plus en amont les demandes d'aides et de paiement des bénéficiaires, et de simplifier et sécuriser davantage les procédures de gestion et de contrôle des fonds européens. Pour y répondre, l'Autorité de gestion porte une démarche globale et transversale qui s'articule autour des mesures complémentaires suivantes :

Améliorer la capacité de traitement des dossiers de demandes de paiement présentés par les bénéficiaires :

Sur la base de constats réalisés en 2018, un retour d'expérience (RETEX) a été établi afin d'agir sur l'atteinte rapide des cibles en matière de dégageant d'office et sur la réduction des délais de paiement et du stock des demandes de paiement. L'externalisation de CSF est une première réponse avec un nouveau prestataire sélectionné qui a vu sa mission débiter en septembre 2019. Ce prestataire va également

conduire, à compter de 2020, une partie de l'accompagnement des porteurs afin de les sensibiliser et de sécuriser les dossiers transmis pour contrôle de service fait.

En termes de moyens humains, il a été mis l'accent sur un renforcement des équipes et un renforcement des compétences sur des points réglementaires importants (commande publique, aides d'Etat)

Utiliser toutes mesures de simplification offertes par le corpus réglementaire :

Elles portent notamment sur le recours à l'échantillonnage des pièces justificatives de dépenses dans le cadre des contrôles de service fait, aux options de coûts simplifiés (utilisation de nouveaux taux forfaitaires à partir des plans de financement des projets) pour les nouveaux dossiers et sur la simplification des documents types (demande d'aide, demande de paiement, état récapitulatif des dépenses, guide du porteur de projet, etc.).

L'autorité de gestion a également mis en œuvre dès 2019 la forfaitisation des dépenses directes (hors dépenses de personnel) et indirectes de l'opération dans la limite de 40% des dépenses directes de personnel de façon obligatoire, au POI pour maximiser l'effet de simplification.

Ces mesures d'assouplissement ont été intégrées en 2019 dans le nouveau modèle de convention attributive d'aides européennes.

Mettre en en place un régime d'avance pour les porteurs de projets les plus fragiles, en difficultés :

Afin de ne pas mettre en difficulté les bénéficiaires les plus fragiles, l'autorité de gestion a mis en place un dispositif d'avance à hauteur maximum de 30% du montant total de la subvention européenne. Cette avance est versée une fois la convention attributive d'aide signée et à la réception d'une attestation justifiant le démarrage effectif de l'opération par le bénéficiaire.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

NON CONCERNE

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Animer et gérer le Programme Opérationne Interrégional FEDER Bassin de la Loire
-----------------	---

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	5 260 501,28	74,62%
2	18 811 034,44	75,39%
Total	24 071 535,71	72,94%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Le Programme Opérationnel Interrégional FEDER bassin de la Loire 2014 / 2020 concourt indirectement à la mise en œuvre des priorités 2 et 4 du plan d'actions de la Stratégie Maritime dans la région atlantique.

Aucun projet soutenu depuis l'élaboration du programme jusqu'au 31/12/2018 ne contribue directement à la mise en œuvre de la Stratégie Maritime dans la région atlantique.

Néanmoins, il convient de souligner la programmation de nombreuses initiatives qui concourent indirectement à la mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie Maritime dans la région atlantique.

Priorité 2 du plan d'actions : Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'atlantique.

Les actions soutenues par le Programme Opérationnel Interrégional FEDER en faveur de la connaissance des populations de poissons migrateurs amphihalins, pour ces espèces, du rétablissement de la continuité écologique, concourent indirectement à la protection de l'environnement marin et aux efforts déployés pour parvenir à un « bon état écologique » des eaux de l'Atlantique d'ici à 2020.

De même, le financement par le FEDER du bassin de la Loire d'initiatives portées par des collectivités littorales ou rétro-littorales d'élaborer une stratégie locale de gestion du risque d'inondation paraît contribuer à l'objectif spécifique visant, au sein de cette priorité 2, au renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes.

Priorité 4 du plan d'actions : Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable

Les actions engagées au titre de l'Objectif Spécifique 2 du PO Interrégional FEDER bassin de la Loire contribuent indirectement à la préservation et à la promotion du patrimoine culturel de l'atlantique que l'on retrouve notamment dans l'estuaire de la Loire. Ainsi, les projets financés, d'itinérance douces ou de valorisation touristique du patrimoine naturel des marais rétro-littoraux, contribuent à lutter contre la saisonnalité et à diversifier les produits du tourisme maritime et côtier.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:

	Priorité	Objectif
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS

A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?

Oui Non

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?

Oui Non

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'ATLSBS à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens POI FEDER - Bassin de la Loire	Résumé à l'intention des citoyens	30 sept. 2020		Ares(2020)5166771	Résumé à l'intention des citoyens POI FEDER - Bassin de la Loire	1 oct. 2020	nguefore

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.43	Dans la section «Stratégies macrorégionales et stratégies relatives aux bassins maritimes», si la réponse à la question C est oui, il convient de remplir le champ "Votre programme prévoit-il d'investir..." concernant la stratégie ATLSBS
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 2, indicateur: IR2, catégorie de région: T, année: 2014 (14 322 621,00 < 14 322 621,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 2, indicateur: IR2, catégorie de région: T, année: 2015 (14 322 621,00 < 14 322 621,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: M, année: 2016 (7,00 < 8,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: T, année: 2016 (7,00 < 8,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 111,02 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 111,07 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,53 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,58 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 139,10 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6c, indicateur: ISR3, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 139,13 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6c, indicateur: ISR3, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 185,07 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 185,15 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.